

ÉCOLE DU BREUIL  
ROUTE DE LA FERME  
75012 PARIS

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

075-200081800-20200211-2020-attest-002-AU

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 12/02/2020

Madame la présidente de l'école du Breuil  
Route de la ferme – 75012 Paris

À

Monsieur le Préfet de la région Ile-de-France  
Mission des affaires juridiques  
Service des collectivités locales et du contentieux  
A l'attention de Mme Frédérique MALAYEUDE  
5 rue Leblanc  
75 911 Paris Cdx 15

**Attestation rectificative - Séance du 11 février 2020**

**Objet : Attestation rectificative - Objet de l'article 1 de la délibération 2019-14 du 16 décembre 2019.**

Pour faire suite à votre courrier recommandé en date du 06 janvier 2020 (ref RAR 2C 140 864 1936 6), je vous confirme que dans son article 1<sup>er</sup>, il s'agit bien d'une dotation d'investissement qui est visée (Chapitre 10 nature 1021 – dotations) et non de fonctionnement comme indiqué dans le rédigé de la délibération.

Je vous confirme qu'il s'agit bien d'une erreur matérielle, mais sans impact au niveau du budget qui est correctement identifié et alimenté.

En espérant que cette attestation permettra de corriger cette erreur, je vous prie de recevoir, Monsieur le Préfet, l'assurance de mes meilleures salutations.

La présidente du conseil d'Administration

Pénélope KOMITES

